

11 juin 2021 -16:11

Appartient à [Conseil des ministres du 11 juin 2021](#)

Covid-19 : prolongation de l'exonération des cotisations sociales sur les heures supplémentaires dans les secteurs essentiels

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à exclure de la notion de rémunération en sécurité sociale les 120 heures supplémentaires volontaires effectuées dans les secteurs essentiels au troisième trimestre 2021.

Afin de contenir la crise sanitaire liée à la Covid-19, le gouvernement a pris des mesures ayant des conséquences économiques et sociales importantes pour différents secteurs. Afin de limiter autant que possible ces conséquences pour les employeurs et les travailleurs et de soutenir la viabilité des secteurs touchés, le Conseil des ministres restreint (Kern) du 17 mai a décidé de prolonger d'un trimestre, jusqu'au 30 septembre 2021 inclus, une série de mesures de soutien socioéconomiques.

Le projet d'arrêté royal prévoit que les 120 heures supplémentaires volontaires effectuées au troisième trimestre de 2021 dans les secteurs essentiels seront exclues de la notion de rémunération en sécurité sociale. Aucune cotisation de sécurité sociale n'est donc due sur elles. Cette mesure de soutien est la prolongation d'une mesure introduite lors de la première vague (arrêté royal du 5 juin 2020), prolongée par l'arrêté royal du 28 décembre 2020 pour le quatrième trimestre 2020 et le premier trimestre 2021 et encore prolongée pour le deuxième trimestre 2021 par l'arrêté royal du 18 mai 2021.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal portant modification de l'article 19, § 2, de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be